



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des**  
**délibérations du Conseil de Communauté**  
**Séance du vendredi 25 janvier 2008**

N° délib. : 000418

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à  
Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

**Etaient présents** : Amagney : M. Jean-Pierre FOSTEL - Arguel : M. André AVIS - Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI - Avanne Aveney : M. Jean-Pierre TAILLARD - Besançon : M. Eric ALAUZET, Mme Catherine BALLOT, M. Denis BAUD, M. Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BOURQUE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Jean-Claude CHEVAILLER, Mme Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Paulette GUINCHARD, Mme Martine JEANNIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Michel JOSSE, Mme Lucile LAMY, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 11.6), Mme Annie MENETRIER, M. Franck MONNEUR, Mme Jacqueline PANIER, Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, M. Jean ROSSELOT (jusqu'au rapport 1.1.1), M. Jean-Claude ROY, Mme Danièle TETU, Mme Corinne TISSIER, Mme Nicole WEINMAN - Beure : M. Philippe CHANEY (représenté par M. Frédéric PROST), M. Pierre JACQUET (représenté par M. Auguste KOELLER) - Boussières : M. Bertrand ASTRIC - Braillans : M. Alain BLESSEMILLE - Busy : M. Philippe SIMONIN - Chaleze : Mme Josseline SEITZ - Champagny : M. Claude VOIDEY - Champvans les Moulins : M. Jean-Marie ROTH - Chatillon le Duc : M. Gilbert CANILLO - Chaucenne : M. Bernard VOUGNON - Dannemarie sur Crête : M. Jean-Pierre PROST - Deluz : M. Yves TARDIEU - Ecole Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN - Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER - Franois : Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI (représenté par M. Jean-Louis BAULIEU) - Grandfontaine : M. Richard SALA (représenté par M. François LOPEZ) - La Chevillotte : M. Jean PIQUARD - Mamirolle : M. Jacques-Henry BAUER, M. Dominique MAILLOT - Marchaux : M. Bernard BECOULET - Mazerolles le Salin : M. Daniel PARIS - Miserey Salines : M. Marcel FELT, M. Denis JOLY - Montfaucon : M. Pierre CONTOZ (représenté par M. Michel CARTERON) - Montferrand le Château : M. Marcel COTTINY, M. Pascal DUCHEZEAU - Morre : M. Gérard VALLET - Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN - Noironte : M. Bernard MADOUX - Novillars : M. Bernard BOURDAIS - Osselle : M. Jacques MENIGOZ - Pelousey : M. Jacques TERVEL - Pouilley les Vignes : M. Albert DEPIERRE - Roche lez Beaupré : M. Roland BARDEY, M. Michel SCHNAEBELE - Routelle : M. Claude SIMONIN - Saône : M. Bernard GUYON, Mme Christelle PETITJEAN - Serre les Sapins : Mme Nicole BARBEAU, M. Gabriel BAULIEU - Tallenay : M. Jean-Yves PRALON - Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD - Torpes : M. Denis JACQUIN - Vaux les Prés : M. Bernard GAVIGNET

**Etaient absents** : Audeux : Mme Françoise GALLIOU - Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jacques THIEBAUT - Auxon-Dessus : M. Michel BITTARD - Avanne Aveney : M. Christian GAGNEPAIN - Besançon : M. Patrick BONTEMPS, Mme Françoise BRANGET, Mme Martine BULTOT, Mme Claire CASENOVE, Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Nicole DAHAN, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Marguerite DUFAY, M. Vincent FUSTER, Mme Jocelyne GIROL, M. Loïc LABORIE, M. Bernard LAMBERT, M. Christophe LIME, M. Sébastien MAIRE, M. Bruno MEDJALDI, Mme Catherine PUGET, M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, M. Michel ROIGNOT, Mme Martine ROPERS, Mme Joëlle SCHIRRER - Boussières : M. Michel POULET - Chalezeule : M. Raymond REYLE - Champoux : M. Norbert DUPREY - Chatillon le Duc : M. Jean-Marie DELACHAUX - Chaudfontaine : M. Alain CUCHE - Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET, M. Jean-Yves RENO - Dannemarie sur Crête : M. Gérard GALLIOT - Genes : M. Gabriel JANNIN - Grandfontaine : M. Jean JOURDAIN - La Vèze : M. Philippe CHANAU - Larnod : Mme Martine BERGIER - Le Gratteris : Mme Nicole JANNIN - Montfaucon : M. Jean-Marie VERNET - Morre : M. Jean-Michel CAYUELA - Nancray : M. Daniel ROLET - Novillars : Mme Raymonde BOURLON - Pelousey : Mme Annick CHARPY - Pirey : M. Claude BARTHOD-MALAT, M. Robert STEPOURJINE - Pouilley les Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET - Pugey : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE - Thise : M. Claude BULLY, M. Jacques SIFFERLIN - Rancenay : M. Michel LETHIER - Vaire Arcier : M. Patrick RACINE - Vaire le Petit : M. Jean-François THIEBAUD - Vorges les Pins : M. Charles BATISTE

**Secrétaire de séance** : M. Abdel GHEZALI

**Procurations de vote** :

**Mandants** : J. CANAL, F. BRANGET, C. COMTE-DELEUZE, Y-M DAHOUI, V. FUSTER, B. LAMBERT, J. SCHIRRER, M. POULET, J-M DELACHAUX, M. BERGIER, J-M VERNET, J-M CAYUELA, D. ROLET, C. BARTHOD-MALAT, R. STEPOURJINE, M. LETHIER  
**Mandataires** : S. RUTKOWSKI, P. BONNET, M. JOSSE, F. MONNEUR, J. MARIOT, J. ROSSELOT, Y. TARDIEU, B. ASTRIC, G. CANILLO, A. AVIS, M. CARTERON, G. VALLET, J-P MARTIN, M. FELT, J-P TAILLARD, M. COTTINY

**Objet** : Convention d'avance de trésorerie au PLIE au titre de 2008

## Convention d'avance de trésorerie au PLIE au titre de 2008

**Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président**

Inscription budgétaire	
BP 2008 Imputation :	Montant BP 2008 : 400 000 €
	Montant de l'opération : 400 000 €
	Solde après cette opération : 0 €

**Résumé :**

Il est proposé de renouveler l'avance de trésorerie au PLIE au titre de l'exercice 2008 pour un montant de 400 000 €.

Conformément à la délibération du 16 février 2007, la CAGB a accordé en 2007, sur la base d'une convention, une avance de trésorerie de 400 000 €, remboursable à chaque fin d'exercice budgétaire. Cette avance de trésorerie et son remboursement s'inscrivent en section d'investissement.

Il est proposé de renouveler cette avance de trésorerie de 400 000 € pour l'année 2008.

Vous trouverez ci-après la proposition de convention d'avance de trésorerie au titre de 2008.

**M. BAUER et Mme BALLOT ne prennent pas part au vote.**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur le renouvellement de l'avance de trésorerie au PLIE,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'avance de trésorerie au titre de 2008 avec le PLIE.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96

Contre : 0

Abstention : 0

**Avance de trésorerie à l'Association du Plan Local  
pour l'Insertion et l'Emploi de la CAGB**

**Convention 2008**

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB), représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, habilité par le Conseil communautaire du 25 janvier 2008, d'une part,

Et

L'Association de gestion du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de la CAGB, représentée par son président, Monsieur Jacques-Henry BAUER, habilité par décision de son conseil d'administration du \_\_\_\_\_, d'autre part.

**ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'attribution et de remboursement de l'avance de trésorerie accordée par la CAGB en faveur du PLIE.  
Cette avance est destinée à lui servir de fonds de roulement dans l'attente du versement des fonds sociaux européens (FSE).

**ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVANCE :**

La CAGB accorde au PLIE une facilité de trésorerie d'un montant de 400 000 € au fur et à mesure de ses besoins et en fonction des possibilités de trésorerie de la CAGB.  
L'association devra produire comme justificatif le budget prévisionnel de l'année, ainsi qu'un plan prévisionnel de besoin de trésorerie faisant apparaître les besoins correspondants, actualisé à chaque demande de versement.

Cette avance est consentie sans intérêts.

**ARTICLE 3 : MODALITES D'UTILISATION DE L'AVANCE :**

Dans la gestion de sa trésorerie, le PLIE s'engage à ne faire appel à l'avance de trésorerie accordée par la CAGB qu'à hauteur de ses besoins justifiés et dans les limites de l'article 2.

**ARTICLE 4 : MODALITES DE REMBOURSEMENT :**

Le PLIE s'engage à rembourser les tirages qu'il aura effectués sur la ligne de trésorerie de la CAGB, dans les 8 jours suivant la réception des fonds européens. Le PLIE devra produire les justificatifs de la date de réception des fonds correspondants.

**ARTICLE 5 : DUREE ET RENOUVELLEMENT DE L'AVANCE :**

L'avance de trésorerie est ouverte à compter de la date de signature de la présente convention jusqu'au 31 décembre 2008.  
Une nouvelle prorogation fera l'objet d'un avenant à la présente convention et devra être sollicitée deux mois avant l'échéance annuelle.

Fait à Besançon, le

Le Président de l'Association du PLIE

Jacques-Henry BAUER

Le Président de la CAGB

Jean-Louis FOUSSERET